

09 sep 2022 -15:03

Appartient à [Conseil des ministres du 9 septembre 2022](#)

Chiffres du budget économique 2022

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2022, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont fortement dégradé les perspectives économiques. La Russie est non seulement un important exportateur d'énergie, mais aussi, et tout comme l'Ukraine, de produits agricoles. En dehors de la zone de conflit, c'est l'Europe qui est la plus durement touchée par ces hostilités, en raison de sa proximité géographique et de sa dépendance à l'égard de la Russie pour son approvisionnement en énergie. Dans ce contexte, les présentes prévisions tablent sur une contraction limitée de l'activité économique dans la zone euro au quatrième trimestre de 2022 (-0,3 %) et au premier trimestre de 2023 (-0,2 %). À partir du deuxième trimestre, l'activité économique s'accélérerait, progressant de 0,4 % à 0,5 % par trimestre. Sur base annuelle, la croissance du PIB de la zone euro devrait encore atteindre 2,9 % en 2022, grâce à un solide premier semestre, mais tomberait à 0,4 % l'an prochain. Les présentes perspectives sont entourées de risques qui sont majoritairement négatifs. L'inquiétude concernant l'approvisionnement en énergie pourrait entraîner une nouvelle hausse des prix du gaz et de l'électricité.

Malgré la forte hausse des prix des matières premières et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la croissance du PIB belge a bien résisté au premier trimestre de 2022 (0,5 %). Elle s'est affaiblie, mais tout en demeurant positive, au deuxième trimestre (0,2 %) et devrait se maintenir au troisième trimestre (0,2 %). La flambée de l'inflation devrait peser le plus lourdement sur l'économie belge lors du quatrième trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2023, au cours desquels la croissance économique serait à l'arrêt. Il en résulte une croissance du PIB belge de 2,6 % en 2022 et 0,5 % en 2023.

L'inflation belge est passée de 0,3 % en janvier 2021 à un peu moins de 10 % en août 2022. Cette flambée s'explique, certes, principalement par l'évolution des prix de l'énergie, mais les prix de l'énergie et la hausse des salaires (due à l'indexation automatique des salaires) se répercutent de plus en plus sur les prix des autres biens et services. Dans le courant de 2023, l'inflation devrait s'orienter à la baisse. Les prix de l'énergie devraient rester élevés mais fléchir quelque peu après l'hiver. En outre, les prix des matières premières alimentaires sont, depuis un certain temps déjà, en baisse. L'inflation serait particulièrement élevée tant cette année (9,4 %) que l'année prochaine (6,5 %). La croissance de l'indice santé serait légèrement inférieure à l'inflation en 2022 (9,1 %) et légèrement supérieure en 2023 (7,0 %). Les prochains dépassements de l'indice pivot devraient intervenir en octobre 2022, décembre 2022, février 2023 et juillet 2023.

Le marché du travail s'est très rapidement remis du choc causé par la crise sanitaire. Durant le premier

semestre de cette année aussi, l'emploi a continué de progresser très nettement. La croissance de l'emploi devrait sensiblement ralentir durant les deux prochains trimestres et ne rebondir que modérément par la suite. En moyenne annuelle, la progression de l'emploi intérieur serait particulièrement soutenue cette année (+100 000 personnes) mais ne dépasserait pas 39 000 personnes l'an prochain. En moyenne annuelle, le chômage diminuerait de 16 000 personnes cette année mais repartirait légèrement à la hausse en 2023 (+3 000 personnes).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be